

mis en ligne le 1er février 2024

ARRETE MUNICIPAL N°13181 DU 31 JANVIER 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Opération grutage
Quai de l'embarcadère
Le 06 février 2024.

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande faite par SCI Goélands-Mr LEMONNIER-5 Avenue ARAGO-ZI de la vigne aux Loups-91380 CHILLY-MAZARIN
- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre l'installation d'un camion de matériaux, il importe de modifier l'accès au stationnement.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le 06 février de 08h00 à 19h00, pour permettre le déchargement de matériaux par un camion grue, il convient d'autoriser l'accès par le quai de l'embarcadère.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à la bonne mise en place de celle-ci ainsi que la sécurisation du site via un périmètre de sécurité.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

